

Un peu de lecture ? Votre sélection d'articles est disponible. [Afficher cet email sur un navigateur](#)



JACQUES LE NAY
SÉNATEUR DU MORBIHAN
Newsletter n°140 - 28/02/2022

Retrouvez mon actualité au Sénat et dans le Morbihan

Bonne lecture

A suivre cette semaine :

Au Sénat :

- *En séance :*

Mardi 1er mars à 19h: Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat sur cette déclaration, en application de l'article 50-1 de la Constitution, relative à la décision de la Russie de faire la guerre à l'Ukraine

Dans le Morbihan :

- Mercredi 2 mars à 18h30 : Passation de commandement au Centre d'Incendie et de Secours de Gourin



Retrouvez toute l'actualité de la semaine du Sénat du 28 février au 4 mars en cliquant [ici](#)

Jacques LE NAY sera les lundi 28 février et mardi 1er mars au salon international de l'agriculture 2022.



Au Sénat

Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

UKRAINE - réactions



Jacques LE NAY a condamné dès jeudi soir l'intervention militaire russe en Ukraine, à la sortie d'une réunion à distance avec ses collègues du groupe Alliance des libéraux et des démocrates pour l'Europe (ALDE), au sein l'Assemblée parlementaire du Conseil de L'Europe.

Qualifiant aussi de « **guerre d'agression** » cette invasion « **violente et insoutenable** », il a également exprimé « **toute (sa) solidarité avec le peuple ukrainien** ».

Retrouvez [ici](#) son communiqué de presse.

Les réunions vont s'enchaîner ces jours-ci, à Paris dès mardi en Commission et en séance, ainsi qu'à Strasbourg lundi 14 et mardi 15 mars, avec parlementaires des pays membres du Conseil de l'Europe, hors Fédération de Russie dont la représentation a été suspendue vendredi.

Délégation aux entreprises

UKRAINE - page d'informations et de contacts

Le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance a mis à disposition une **page d'informations et de contacts pour les entreprises subissant des conséquences sur leur activités du à l'invasion militaire en Ukraine et les sanctions décidées contre la Russie**.

Cette page est accessible sur ce [lien](#).

Dans l'hémicycle

Création d'une cellule unique de traitement des questions relatives aux collectivités territoriales

Effective au 1er mars, cette cellule sera placée auprès de la **délégation sénatoriale aux collectivités** présidée par **Françoise GATEL**, Sénatrice de l'Ille-et-Vilaine. Ainsi, toutes les **questions juridiques et financières** posées



LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

LA PRÉSIDENTE DE LA
DÉLÉGATION AUX
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES ET À LA
DÉCENTRALISATION

par les sénateurs pour les collectivités de leur département seront centralisées en son sein, à condition qu'elles ne soient ni personnelles ni contentieuses.

Toute question peut ainsi être posée sur l'adresse mail de Jacques LE NAY :

j.le-nay@senat.fr.

Garantie de la qualité du débat démocratique et amélioration des conditions sanitaires d'organisation des élections présidentielle et législatives : adoption des propositions de loi



Jacques LE NAY s'est associé à ces deux textes initiés par **Philippe BONNECARRERE, Sénateur du Tarn**, et qui visent à assurer de **meilleures conditions au débat démocratique**.

Dans la proposition de loi organique, il est proposé notamment de renforcer les obligations applicables aux principaux médias audiovisuels, en imposant un temps minimum d'antenne consacré chaque semaine au débat préalable à l'élection présidentielle. La proposition de loi ordinaire a pour objectif de faciliter le vote par procuration également pour les prochaines échéances électorales, **en permettant à chaque électeur de disposer de deux procurations** (contre une seule aujourd'hui), mais aussi d'ouvrir la possibilité d'augmenter le nombre de bureaux de vote pour les élections législatives afin d'éviter une trop forte concentration des électeurs.

Pour ne pas s'immiscer dans la politique éditoriale des chaînes, la commission des lois a simplement prévu qu'**un débat, au moins, soit organisé entre l'ensemble des candidats avant le premier tour de scrutin**, sous le contrôle de l'ARCOM (Autorité publique française de régulation de la communication audiovisuelle) et dans le respect des principes d'équité et d'égalité. En séance, les sénateurs ont également **subordonné la décision du préfet d'autoriser l'ouverture de nouveaux bureaux de vote à une demande du maire**. Ces propositions de loi ont été **adoptées le vendredi 25 février**. Retrouvez [ici](#) le dossier législatif de ces deux textes.

Dans le Morbihan

Réunion en préfecture sur l'accès aux réseaux – haut débit et téléphonie mobile

Jacques LE NAY a participé jeudi dernier, le 24 février, au



comité de concertation départemental portant sur l'accès aux réseaux de communication électroniques fixes et mobiles, présidé par la **Sous-préfète de Pontivy Claire Liétard**.

Initiée par le Préfet du Morbihan et le Président du Département, cette réunion s'articulait autour des problématiques de téléphonie mobile et de fibre optique rencontrées principalement en **zone rurale**. Les élus des intercommunalités, leurs services ou leurs représentants au sein d'associations, ont ainsi fait part de leurs remarques sur l'**avancement du New Deal** présenté par la Mission France Mobile, et de leurs préoccupations de terrain.

Jacques LE NAY a pleinement soutenu les propos tenus par Antoine Pichon, Maire de Quistinic, dont le Conseil municipal avait adopté la veille une délibération visant à favoriser l'**enfouissement des réseaux nécessaires au passage de la fibre optique**. En effet, certains départements ont mis les acteurs autour de la table et trouvé les solutions, principalement financières, face au retour en arrière que constitue l'édification de lignes aériennes en la matière, et qui dénature nos paysages morbihannais.



Directeur de la publication : Jacques LE NAY, Sénateur du Morbihan

Conception et réalisation : Jacques LE NAY

Contact: j.le-nay@senat.fr

Palais du Luxembourg 15, Rue de Vaugirard 75006 PARIS

Tél : 01 42 34 15 26

Permanence parlementaire 5, rue du Docteur Berthy 56240 PLOUAY

Tél : 02 97 11 61 20

Collaborateurs parlementaires: Virginie GUIEAU – Vincent COWET — Clémence CASSE

Votre adresse de messagerie est uniquement utilisée pour vous envoyer les lettres d'information de Jacques LE NAY.

Si vous souhaitez ne plus recevoir cette newsletter, [suivre ce lien](#)

© Tous droits réservés